

-----  
Département du Nord

N° du registre  
des délibérations

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq avril à neuf heures, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil, en séance à huis clos, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Président du CCAS

**2025-04-01**

**Etaient présents :**

BLONDEAU ALAIN, PLANCQ CARMEN, CARY THERESE, JONVILLE REGINE, DHENNIN NATHALIE, DE WAZIERES CYRIL, VERSAEVEL JACQUELINE, HENGBART MICHEL, KOUSSENS CHRISTIAN

**Objet :**

Formant la majorité des membres en exercice

**Compte**

**administratif 2024**

Date de convocation

22/03/2025

**Excusés :** PLICHON PHILIPPE, CLEMENT PIERRE (POUVOIR BLONDEAU ALAIN).

Date d'affichage

11/04/2025

**Absente :** DUTOIT DANIELE

Nombre de  
Conseillers

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- en exercice : 12
- présents : 8
- votants : 8

Vu l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération 2025-03-01 du CCAS relative au débat d'orientation budgétaire 2025

Carmen PLANCQ, Vice-Présidente du CCAS, explique que le compte administratif 2024 est le bilan financier de l'exercice écoulé. Il présente les résultats de l'exécution budgétaire de l'ordonnateur et doit être en tout point similaire au compte de gestion tenu par le comptable public.

Il est rappelé aux membres du conseil d'administration que, selon la loi, Monsieur le Président doit quitter la séance afin que la Vice-Présidente du CCAS, présente le compte administratif pour l'exercice 2024.

Le Président quitte la séance et la Vice-Présidente détaille le compte administratif.

**a) En section d'investissement**

- Excédent reporté de 2023 + 13 908.64 €

- Un total de dépenses 2024 0.00 €

- Un total de recettes 2024 + 26 256.11 €

**Résultat de l'exercice 2024** + 26 256.11 €

**Résultats de la section d'investissement à la clôture 2024** + 40 164.75 €

<b>b) En section de fonctionnement</b>	
- Un excédent reporté de 2023	+ 39 018.21 €
- Un total de recettes 2024	+ 7 913.91 €
- Un total de dépenses 2024	- 3 751.90 €
	-----
<b>Résultat de l'exercice 2024</b>	+ 4 162.01 €
- Un total affecté à l'investissement 2024	- 26 256.11 €
<b>Résultats de la section de fonctionnement à la clôture 2024</b>	+ 16 924.11 €
<b>Résultat total du compte administratif à la clôture 2024</b>	+ 57 088.86 €

Mis au vote en l'absence de Monsieur le Maire, Président du CCAS, le compte administratif de l'exercice 2024 est arrêté définitivement et approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration du CCAS :

PLANCQ CARMEN, CARY THERESE, JONVILLE REGINE, DHENNIN NATHALIE, DE WAZIERES CYRIL, VERSAEVEL JACQUELINE, HENGBART MICHEL, KOUSSENS CHRISTIAN,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire  
conformément aux  
dispositions de la loi  
n°82/623 du 22.07.1982

Le Président,



Alain BLONDEAU

Pour extrait conforme  
Pour le Président,  
Par ordre,

Le Président



Alain BLONDEAU